

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/www-toutsurlenvironnement-fr-le-portail-information-publique-environnementale,2503.html>

Communiqué du Ministère de l'Ecologie, du Développement
Durable et de la Mer

www.toutsurlenvironnement.fr, le portail de l'information publique environnementale

- Média du Développement durable - Web -



Date de mise en ligne : vendredi 16 avril 2010



Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous

droits réservés

Sous l'impulsion du Grenelle Environnement et dans le respect de la convention d'Aarhus (Convention signée le 25 juin 1998 au Danemark par 42 États qui consacre trois droits fondamentaux pour les citoyens et les associations qui les représentent : l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière de législation environnementale), le ministère du Développement durable a piloté la création du portail www.toutsurlenvironnement.fr. Ce portail offre une porte d'entrée inédite vers les informations publiques environnementales mises à disposition gratuitement sur Internet par des organismes publics adhérents. Les internautes peuvent d'ores et déjà accéder à un éventail de plus de 20 000 ressources. A terme, ce portail a également pour vocation de développer un service d'information de proximité utile aux usagers pour appréhender les questions environnementales au niveau local et de centraliser l'ensemble des ressources de l'information publique environnementale.



Quelles informations trouve-t-on sur le portail ?

Ces informations concernent notamment l'état de l'environnement, les pressions qu'il subit, les actions qui visent à le protéger, ou encore son impact sur la santé, ainsi que la réglementation en vigueur.

Un impératif : être disponibles en ligne sur les sites des services publics, et référencées sur le portail. Ces informations sont déclinées sous différents supports : pages Internet, documents, tableaux de chiffres, bases de données, images, cartes, vidéos, ...

A qui s'adresse le portail ?

A priori, à tous les publics ! Citoyens, acteurs du débat public, entreprises, enseignants, chercheurs, médias, ... Chacun y trouvera des informations correspondant à ses préoccupations, et adaptées à son niveau de connaissance en matière environnementale. Les documents mis à disposition sont d'une grande diversité et peuvent concerner les spécialistes comme les novices.

Quels organismes alimentent le portail ?

Les organismes qui mettent à disposition des informations sur toutsurlenvironnement.fr sont des autorités publiques volontaires :

- ▶ des services de l'Etat (ministères, services de terrain, établissements publics)
- ▶ des collectivités (communes, départements, régions, leurs groupements, leurs établissements publics, ...)
- ▶ d'autres organismes ayant une mission de service public sur l'environnement, déléguée par la loi ou par un des services précédemment cités (associations, GIP, ...)

toutsurlenvironnement.fr n'offre pas d'accès aux informations en provenance d'organismes privés (en dehors des informations liées à la réalisation d'une mission de service public de l'environnement), ni d'Organisation Non Gouvernementale.